



## PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 6 juillet 2023

## Sécheresse : 5 zones en alerte, 3 zones en alerte renforcée et 1 zone en crise

Depuis le déclenchement de la vigilance le 23 mars dernier, les indicateurs globaux montrent que la situation hydrologique continue de se dégrader :

- Le bulletin hydrogéologique du suivi des nappes d'eau souterraines montre des indicateurs en baisse au Nord de la Loire et en légère hausse pour le Sud de la Loire,
- Les prévisions de pluies attendues dans les 15 prochains jours sont faibles. La situation hydrologique du département ne devrait donc pas s'améliorer.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont déclarés par arrêté préfectoral **en alerte (DSA)** pour les bassins du **Loir amont, de la Braye, des Mauves, des affluents de la Loire aval et du Cosson**, **en alerte renforcée (DAR)** pour les bassins de **la Brenne, des affluents de la Loire amont et de la Masse**, **en crise (DCR)** pour le bassin de **la Cisse amont**.

Le service d'hydrométrie de la DREAL a corrigé les débits mesurés à la station du Loir à Villavard, représentant la station de référence de la zone d'alerte du Loir amont, suite à des vérifications de terrain réalisées le 5 juillet dernier. En conséquence, le précédent arrêté mentionnait de façon erronée cette zone du Loir amont en crise. Dans le présent arrêté, la zone d'alerte du Loir amont est classée en alerte sécheresse (DSA).

En nappe souterraine de la Beauce blésoise, le seuil de crise est franchi entraînant des restrictions agricoles sur ce secteur : interdiction des prélèvements pour l'irrigation du lundi au dimanche, de 12 heures à 19 heures, excepté pour les cultures maraîchères. À ce jour, il n'y a pas de restriction agricole en Beauce centrale.

Les mesures de restriction trouvant à s'appliquer sur ces secteurs sont consultables sur :  
<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Modification-des-mesures-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

**Compte tenu de la situation, une campagne nationale de contrôles réalisés par l'OFB, visant le respect des mesures de restriction des usages de l'eau sont en cours pour tous les types d'usages (particuliers, entreprises, exploitants agricoles et collectivités).**

Au-delà de ces mesures de restriction, et conformément à la vigilance déclenchée le 23 mars dernier, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usages extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41